

# Communauté de communes AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

## Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Plumergat

### Enquête publique

3 avril 2019- 17avril 2019

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

### PREAMBULE

A la demande de Mr le président de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, il a été procédé à une enquête publique portant sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Plumergat

Cette enquête, effectuée au titre du Code de l'Environnement, s'est déroulée du mercredi 3 avril 2019 au mercredi 17avril 2019 inclus dans les conditions définies par l'arrêté du 12 mars 2019.

J'ai tenu 4 permanences en mairie. J'ai reçu 9 personnes qui souhaitaient savoir dans quel zonage se situait leur maison d'habitation, connaître les coûts et les obligations pour les usagers, mais seulement 3 personnes ont souhaité porter des observations sur le registre.

Il n'y a pas eu d'observations adressées par courrier postal ou par courrier électronique.

### 1. EXAMEN DES OBSERVATIONS

N°observation Registre(R) Courrier ( C)	Identité du demandeur	Essentiel de l'objet de l'observation
R1- 08/04/2019 et 15/04/2019	Mr Goasmat- village de GORNEVEC	Ne pourrait-on pas faire une étude de faisabilité du tout à l'égout au village de GORNEVEC . Actuellement, le tout à l'égout s'arrête à PONT

		ER GROAH distant de quelques centaines de mètres.
R2-15/04/2019	Mr Pierre Brunet de la Charie- secteur de CROIX KERRAIN	Est favorable à la mise en place de l'assainissement collectif dans son secteur de Croix Kerran.
R3- 17/04/2019	Mme Rault-Natrat-secteur de KERIO	Est favorable à la mise en place de l'assainissement collectif dans le secteur de KERIO compte tenu des difficultés de fonctionnement de son ANC

## 2. QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- 2.1 L'étude diagnostic du réseau du bourg de Plumergat, réalisée en 2013, avait mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements, infiltration d'eaux de nappe, apport d'eaux parasites de pluie, entraînant une saturation hydraulique de la station d'épuration. Des travaux ont-ils été entrepris depuis ?
- 2.2 Concernant la construction d'une nouvelle station du bourg de Plumergat, le dossier évoque une étude d'acceptabilité du milieu récepteur qui conclut à la construction d'une nouvelle station d'épuration avec un rejet dans le ruisseau de Pont Normand (point de rejet plus en aval) afin de ne pas dégrader le milieu, et pour une capacité de 1700 équivalents habitants. Je souhaiterais savoir si ce projet a été validé par les différents acteurs de l'eau (syndicat de bassin , structure porteuse du Sage golfe du morbihan, agence de l'eau, département , services de l'Etat) et si la demande de rejet a déjà fait l'objet d'une instruction de la part des services de l'Etat. Quelle est la date de réalisation de cette étude ?
- 2.3 Même question pour l'étude de fiabilisation du système d'assainissement de la station intercommunale de Lann Pont Houar qui est évoquée dans le dossier : existe-t-il un comité de pilotage de cette étude associant les différents acteurs concernés, dont la profession ostréicole.
- 2.4 Comment ont été choisis les 11 secteurs qui font l'objet d'une pré-étude technico économique. D'autres secteurs auraient peut-être mérité une étude ( voir observation R1 concernant le village de Gornevec qui va dans ce sens) . Cette étude comparative avait-elle été réalisée précédemment lors de l'étude de zonage de 1998 ?

**Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du code de l'Environnement, le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.**

**Remis le 17/04 2019,**

**Le commissaire enquêteur**

**Jean-Yves Kerdreux**

